

PROJET DE MESURES À PRENDRE CONCERNANT L'APPLICATION

Albanie	Lettre sur la déclaration tardive des données statistiques, tout en notant une amélioration de la déclaration.
Algérie	Lettre sur la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT en matière d'observateurs scientifiques nationaux, tortues et déclaration des données de la tâche II.
Angola	Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, aucune liste des ports désignés (Rec. 18-09) et mise en œuvre des exigences de l'ICCAT relatives aux observateurs scientifiques nationaux.
Barbade	Lettre sur les problèmes de déclaration. Aucun programme d'observateurs scientifiques national n'existe. Surconsommation persistante de makaires. Mise en œuvre des exigences de l'ICCAT relatives aux tortues. Pas de ports désignés en vertu de la Rec. 18-09.
Belize	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 16-14 sur le programme d'observateurs scientifiques national, > de 45 jours d'inscription rétroactive sur le registre (Rec. 13-13/14-10) et sur la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT dans les eaux relevant de la juridiction nationale du Belize, tout en notant la réponse du Belize sur cette dernière question dans sa réponse au Président du COC de 2019.
Brésil	Lettre sur la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT concernant les observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14) et problèmes de déclaration concernant les feuilles de contrôle concernant les istiophoridés, les rapports trimestriels BET et les limites de taille du tableau d'application, tout en notant positivement l'amélioration du Brésil concernant les problèmes d'application des années précédentes, notamment la soumission en temps voulu des données.
Cabo Verde	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, pas de rapport d'inspection au port ni mise en œuvre des exigences sur les observateurs scientifiques nationaux.
Canada	Aucune action nécessaire.
Chine, Rép. pop.	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 18-09 concernant les exigences de désignation des ports, tout en notant positivement les informations soumises sur les mesures prises jusqu'à présent et envisagées, tel que détaillé dans sa lettre de réponse au Président du COC de 2019.
Côte d'Ivoire	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux, désignation des ports, tableaux d'application incomplets.
Curaçao	Lettre sur les problèmes de déclaration.
Égypte	Lettre sur la mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux, tout en notant positivement la prise de contact de l'Égypte avec le Secrétariat pour demander une assistance à la réunion de 2019 et encourageant la suite à donner à cette question.
El Salvador	Identification en raison d'insuffisances récurrentes et significatives de déclaration et niveau de capture de thon obèse indiquant une insuffisance significative de la mise en œuvre de mesures dans cette pêcherie.
Guinée équatoriale	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, capture réalisée en 2018 en dépit de l'interdiction de conservation en vertu de la Rés. 11-15.
Union européenne	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en notant positivement les mesures prises par l'UE ou à prendre pour les résoudre. Demande de mises à jour sur les enquêtes concernant le EBFT.
France (SPM)	Lettre faisant état de la déclaration tardive.

Gabon	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, désignation des ports (Rec. 18-09), accords d'accès.
Ghana	Lettre faisant état de problèmes de déclaration et procédure suivie pour soumettre les navires de thonidés tropicaux en vertu de la 16-01, tout en notant positivement les mesures prises pour rectifier ces problèmes.
Gambie	Aucune action
Grenade	Identification en raison de problèmes de déclaration significatifs récurrents (dont l'absence de présentation de rapport annuel et de données statistiques).
Guatemala	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs scientifiques nationaux, mesures relatives aux requins, istiophoridés et tortues marines.
Guinée Bissau	Identification en raison de problèmes de déclaration significatifs récurrents (dont la non-présentation du rapport annuel et des données statistiques pendant trois années consécutives).
Rép.de Guinée	Identification en raison de problèmes de déclaration significatifs récurrents (dont la non-présentation du rapport annuel et des données statistiques pendant trois années consécutives).
Honduras	Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, dont la soumission tardive du rapport annuel plusieurs années consécutives.
Islande	Aucune action nécessaire.
Japon	Aucune action nécessaire.
Corée	Aucune action nécessaire.
Liberia	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, de la mise en œuvre du programme d'observateurs scientifiques national (Rec. 16-24), tableaux d'application non reçus, pas de liste de ports désignés (Rec. 18-09).
Libye	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences de l'ICCAT concernant les observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), exigence du numéro OMI (Rec. 13-13), transmission VMS (Rec. 18-02).
Mauritanie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs nationaux, aux requins, aux makaires, aux accords d'accès, à la désignation des ports autorisés (Rec. 18-09), tout en notant le travail positif réalisé avec le Secrétariat en 2019 pour remédier aux insuffisances de données des années précédentes.
Mexique	Lettre faisant état de problèmes de déclaration et de l'exigence relative au numéro OMI, tout en notant positivement les efforts déployés pour résoudre ces problèmes.
Maroc	Aucune action nécessaire.
Namibie	Identification en raison de la surconsommation significative et récurrente de makaire bleu pendant trois années consécutives (LL de 10t, débarquements déclarés 32 (2016), 57 (2017), 84 (2018)). La lettre signale également des problèmes de déclaration tardive. >45 jours d'inscription rétroactive d'un navire (Rec. 13-13/14-10).
Nicaragua	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins et aux istiophoridés non soumises).
Nigeria	Lettre signalant que le rapport annuel n'était pas complet, pas de notification des ports désignés (Rec. 18-09).
Norvège	Aucune action nécessaire.
Panama	Lettre faisant état de problèmes récurrents de déclaration tardive (rapport annuel et données statistiques reçues tardivement plusieurs années de suite); >45 jours d'inscription rétroactive de navires (Rec. 13-13/14-10).
Philippines	Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, dont la non-soumission du rapport annuel et des données statistiques deux années de suite.

Russie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (dont la non-présentation de la feuille de contrôle concernant les istiophoridés et de la mise à jour de la feuille de contrôle concernant les requins).
Sao Tomé-et-Principe	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (dont la non-présentation de la feuille de contrôle concernant les istiophoridés et de la mise à jour de la feuille de contrôle concernant les requins), pas de liste de ports désignés (Rec. 18-09), informations sur les accords d'accès.
Sénégal	Lettre faisant état de problèmes de déclaration tardive, la mise en œuvre des exigences relatives au programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14), informations incomplètes dans le tableau d'application, navire sans numéro OMI (Rec. 13-13), tout en notant de manière positive les informations fournies dans sa lettre de réponse du COC de 2019 concernant les mesures prises pour résoudre certains problèmes.
Sierra Leone	Lettre faisant état de problèmes de déclaration et aucun port désigné (Rec. 18-09)
Afrique du Sud	Aucune action nécessaire.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, dont la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux programmes d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), pas de mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins (Rec. 18-06) et tableaux d'application incomplets.
Syrie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, le rapport annuel sur le BCD n'a pas été fourni et la feuille de contrôle sur les mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue; mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), tout en notant la demande d'assistance technique dans la réponse apportée à la lettre du Président du COC de 2019 et demande de clarifications sur les ports désignés pour les navires battant pavillon étranger avec des espèces autres que du thon rouge (Rec. 18-09).
Trinité-et-Tobago	Lettre sur la mise en œuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14) et désignation des ports (18-09), tout en notant positivement la mise à jour sur ces deux questions à la réunion annuelle de 2019 et dans la réponse apportée à la lettre du COC de 2019.
Tunisie	Aucune action nécessaire.
Turquie	Aucune action nécessaire.
RU-TO	Lettre sur la mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), présentation tardive du rapport BCD, navire sans numéro OMI, tout en notant positivement la mise à jour fournie sur les efforts déployés pour résoudre ces problèmes.
États-Unis	Aucune action nécessaire.
Uruguay	Aucune action nécessaire.
Vanuatu	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (rapport annuel soumis tardivement, mise à jour de la feuille de contrôle sur les requins et feuille de contrôle sur les istiophoridés non reçues), pas de liste de ports désignés (Rec. 18-09), la réponse apportée par Vanuatu indiquant qu'il ne s'agit pas d'un État côtier n'est pas suffisante).
Venezuela	Lettre des problèmes de déclaration persistants, > 45 jours de soumission rétroactive des navires autorisés (Rec. 13-13/14-10), mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), les tableaux d'application n'ont pas été reçus.
Bolivie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (le rapport annuel n'était pas complet, mise à jour de la feuille de contrôle sur les requins et feuille de contrôle sur les istiophoridés reçues tardivement).
Costa Rica	Identification en raison d'une surconsommation importante et récurrente de makaire blanc pendant de nombreuses années (limite de débarquement de 2 t ; débarquements déclarés 55,24 (2016), 45,00 (2016), 69,20 (2016), 69,20

	(2017) et 35,10 (2018) ; limite de débarquement actuelle ajustée pour 2019 : 194,54 t négatives) et surconsommation antérieure d'espardon de l'Atlantique Nord pendant de nombreuses années (le Costa Rica n'a pas de limite de capture et son tableau d'application reflète les prises suivantes : 27 t (2015), 21,3 t (2016), 32 t (2017) et sa réponse en 2019 à la lettre du Président du COC fait état de 40 t au titre de 2019. La lettre doit également aborder les questions de déclaration, y compris les données de la tâche I et l'absence de soumission des feuilles de contrôle des istiophoridés et des requins ; les informations sont incomplètes en ce qui concerne les ports désignés (Rec. 18-09) (la réponse ne porte que sur les ports dans la zone de la Convention de l'ICCAT). La lettre doit signaler que la poursuite de la non-application aura des conséquences sur la décision de l'ICCAT quant au renouvellement du statut de Partie non contractante coopérante du Costa Rica.
Taipei chinois	Aucune action nécessaire.
Guyana	Identification en raison de la surconsommation persistante et significative de WHM pendant plusieurs années (limite de débarquement de 2 t, alors que la limite de débarquement ajustée actuelle de 165,26 t négatives) ; lettre également pour traiter les problèmes récurrents de déclaration; pas de désignation de ports (Rec. 18-09); mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14); tableaux d'application soumis tardivement; et notant que la non-application influe sur la décision de l'ICCAT de renouveler le statut de Partie non contractante coopérante du Guyana.
Suriname	Aucune action nécessaire.
Dominique	Envoi d'une lettre pour notifier la décision de maintenir l'identification de la Dominique en vertu des mesures commerciales de l'ICCAT prévues dans la Rec. 06-13, tout en notant positivement la réponse apportée à la lettre de 2019 sollicitant une assistance pour remplir son engagement auprès de l'ICCAT.
Gibraltar	Lettre réitérant la demande antérieure sur les données de capture du thon rouge et les informations relatives aux mesures en place pour gérer et contrôler le thon rouge.
Sainte Lucie	Lettre remerciant Sainte-Lucie pour sa lettre de réponse de 2019 fournissant des informations sur sa gestion des pêcheries de l'ICCAT, encourageant la soumission continue d'informations, y compris des données de capture, et réitérant sa demande de coopération avec l'ICCAT.
St Kitts et Nevis	Lettre réitérant la demande de poursuite de la coopération avec l'ICCAT.